



Benoît Guérin

Avocat

Cartes de crédit

Qui n'a pas possédé un jour ou l'autre ce petit rectangle de plastique parfois fort utile en voyage ou lors d'un achat imprévu.

Quels sont vos droits et obligations en regard de l'utilisation d'une carte de crédit.

Il faut d'abord comprendre que la carte de crédit est une forme de contrat de crédit variable prévu entre autre par la Loi sur la protection du consommateur (LPC).

Le contrat de crédit variable est un crédit consenti d'avance par un commerçant et dont le montant prêté et la période de prêt sont variables.

Le contrat de prêt à crédit variable doit être constaté par écrit et comporter les informations prévues à la LPC. Notez bien qu'une compagnie émettrice de cartes de crédit ne peut vous faire parvenir une carte de crédit sans que vous en ayez fait la demande par écrit. La même règle s'applique à l'augmentation de la marge de crédit, on doit obtenir votre consentement par écrit pour l'augmenter.

La compagnie émettrice doit nous faire parvenir un état de compte au moins 21 jours avant la date où elle compte vous exiger des intérêts. Les intérêts calculés sur le solde impayé du mois précédent ne vous sont facturés que si vous n'acquitez pas la totalité du solde dû à l'échéance. L'émetteur de la carte doit à votre demande vous fournir gratuitement copie des factures portées à votre relevé aux fins de vérification. S'il y a erreur sur votre relevé vous devez communiquer rapidement par écrit avec la compagnie émettrice pour lui indiquer l'erreur et le montant en cause. La compagnie a 60 jours pour faire la correction et justifier sa position si elle refuse la correction. Si la compagnie émettrice ne vous répond pas dans les 60 jours de votre avis écrit, elle ne pourra pas vous réclamer ni le montant de l'erreur ni les intérêts de retard relatifs à celle-ci.

Il est sage de conserver ses factures et de vérifier avec attention votre relevé mensuel de crédit à tous les mois.

Si vous perdez votre carte de crédit ou si l'on vous la vole, vous devez aviser immédiatement la compagnie émettrice de la carte. À ce moment vous ne pouvez plus être tenu responsable des montants découlant de l'usage de votre carte par quelqu'un d'autre. Même en l'absence d'un tel avis, votre responsabilité est limitée à 50\$.

Enfin, soyez prudents lorsque vous dévoilez votre numéro de carte de crédit, surtout au téléphone ou sur Internet. Assurez-vous d'abord du sérieux de la personne ou de la compagnie avec laquelle vous comptez faire affaire et à qui vous comptez dévoiler votre numéro de carte.

Vos suggestions de chroniques sont toujours bienvenues en communiquant avec moi par courrier électronique: benoitguerin@videotron.ca

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.

Nouvelles du conseil de ville

Réunion du lundi 9 juin 2003

Publicité payée par la ville

307 inscriptions Au camp de jour

Un succès nécessitant des engagements supplémentaires de la part de la Ville. En concordance avec la politique d'aide à la famille, la Ville déboursera 30% des dépenses du camp de jour 2003. Le conseil municipal souhaite de nombreuses heures de plaisirs et de formation à tous ces jeunes.

La Ville lance son « Plan d'action infrastructures 2003 »

- Renouveau villageois 36 750 \$
- Aménagement et parcs 52 000 \$
- Fondation, réfection des rues, pavage 539 500 \$
- Travaux de drainage 78 400 \$
- Réfection de pavage 30 000 \$

Horaire d'été

Pour la saison estivale, nos bureaux sont ouverts jusqu'à 17 heures du lundi au jeudi et fermés le vendredi après-midi et ce jusqu'au 31 août.

Normes de construction de rues

Dans le but d'assurer une meilleure qualité des rues de la ville, des modifications ont été apportées à la réglementation des normes de construction de rues locales (règlement 516).

Prévention incendie

Suite à l'étude et aux propositions en regard du « Schéma de risques incendie » au niveau de la MRC La Rivière-du-Nord, la Ville se donne un cadre pour couvrir les risques et répondre aux normes de prévention incendie.

Activités supralocales DIFFUSION EN SCÈNE

La Ville de Prévoist, via la MRC, participe au programme de En Scène pour sa saison 2003-2004. Monsieur Claude Charbonneau, maire de Prévoist, représente la MRC auprès du diffuseur En Scène, ainsi que monsieur Roland Charbonneau, maire de Saint-Colomban. Mise en vente des billets à compter du 16 août 2003, 432-0660.

Le C.A.C.I.P. déménagement

Le Centre d'accès communautaire à Internet poursuivra ses activités à la bibliothèque Jean-Charles-Des Roches, située au 2945, boulevard du Curé-Labelle à compter du mois de juillet.

PAVAGE

Projet expérimental

Un contrat a été accordé pour le pavage d'une partie des rues Joseph et Charbonneau. À titre expérimental, on utilisera un mélange de béton bitumineux Enviro-Mix Type 1.

La Ville accorde un P.I.I.A. (plan d'implantation et d'intégration architectural) pour la rénovation de l'immeuble situé au 1263, rue Principale (maison de M. Gordon Shaw). Cette résidence sera rénovée et préservée.

Conciliation de quartier

À sa séance du 12 mai 2003, le conseil municipal signait un pro-

tocole avec « Mesures alternatives des Vallées du Nord ».

Cette collaboration avec « Médiation Conciliation de quartier des Laurentides » est un service destiné aux citoyens.

Une première rencontre a eu lieu le 6 juin dernier, avec les représentants de l'organisme. Mesdames Diane Berthiaume et Christine Demers, toutes deux résidentes de Prévoist, agiront à titre de personnes ressources pour aider les citoyens et citoyennes de Prévoist à faire usage de conciliation plutôt que des tribunaux pour régler des conflits entre voisins ou en famille.

« S'en parler d'abord pour mieux vivre ensemble »

Pour information, vous pouvez communiquer avec madame Carole Gendreau à l'hôtel de ville, au numéro 224-8888, poste 221.

Surveillance de quartier

Nous demandons à nos citoyens d'être vigilants et de ne pas hésiter à communiquer avec le service de police lorsqu'ils sont témoins d'un acte de vandalisme dans les parcs et espaces verts.

Calendrier des activités prévostoises

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
21 - 22 juin OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE de 12 h à 19 h	23 juin DÉBUT DU CAMP DE JOUR SUPERNOVA	24 juin FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC Gare de Prévoist de 11 h à 23 h	25 juin COLLECTE SÉLECTIVE	26 juin	27 juin	28 juin
29 juin	30 juin	1^{er} juillet FÊTE DU CANADA Bureaux administratifs fermés	2 juillet COLLECTE SÉLECTIVE	3 juillet	4 juillet	5 juillet FÊTE DE LA PÊCHE Parc régional de la Rivière-du-Nord
6 juillet MATCH DE SOCCER SENIOR FCLaurentides Vs Voltage Wanderers (Vermont) Terrain des Clos-Prévostoies 13 h à 17 h	7 juillet PÉRIODE D'INSCRIPTION 2 ^e SESSION COURS DE TENNIS	8 juillet	9 juillet COLLECTE SÉLECTIVE	10 juillet	11 juillet FIN D'INSCRIPTION 2 ^e SESSION COURS DE TENNIS	12 juillet
13 juillet	14 juillet	15 juillet	16 juillet COLLECTE SÉLECTIVE	17 juillet	18 juillet	19 juillet